

ANNÉE 5, numéro 2

Novembre 2004

BULLETIN DES RÉGIONS

Réseau solidarité itinérance du Québec

tél. : (418) 522-6184

courriel : pierre.maheux@raiiq.org

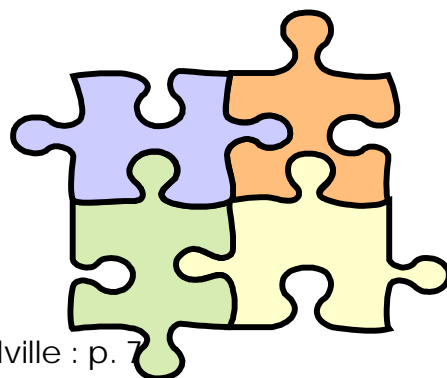
Dans ce numéro :

Des nouvelles du RSIQ

- Bilan de l'Assemblée générale annuelle et plan d'action : p. 2
- Pour un IPAC 3 dès le prochain budget fédéral : p. 3
- Projet de loi 57 : Facteur d'itinérance : p. 4-5

Échos des régions

- « Pas dans ma cour » à Longueuil : p. 5
- Retour sur la 15^e nuit des sans-abri : p. 6
- Prévenir l'itinérance dans Lanaudière : TAPIL : p. 7
- Une expo-photo sur les jeunes de la rue à Drummondville : p. 7
- Accès-logis : plus de 600 logements pour SDF à Montréal : p. 8
- L'itinérance à Rimouski : p. 8
- Le support communautaire en logement : p. 9



**Envoyez-nous vos articles
dès aujourd'hui pour notre prochaine édition !**

À venir dans une prochaine parution :

- Le gouvernement du Québec lance sa Politique d'habitation
- L'institutionnalisation du « Pas dans ma cour »
- Et d'autres nouvelles de chez vous ...

DES NOUVELLES DE VOTRE RÉSEAU

Aux régions engagées dans la lutte à l'itinérance

Le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) regroupe aujourd'hui 10 régions du Québec réunissant 135 organismes desservant plusieurs dizaines de milliers de personnes itinérantes ou à risque.

Notre Assemblée générale annuelle a eu lieu le 15 octobre 2004 à Drummondville. La participation de 12 territoires à notre Assemblée générale annuelle et l'enthousiasme que suscite notre projet d'États généraux de l'itinérance témoignent d'une mobilisation significative au sein du RSIQ.

Vingt-deux délégués (22) réunis à cette occasion ont constaté le travail accompli en 2003-2004, qui a reposé entièrement sur le comité exécutif du RSIQ ainsi que les personnes déléguées au Comité aviseur IPAC. En 2003-2004, le Réseau a travaillé sur deux dossiers en priorité, le programme IPAC et la consolidation du RSIQ (recherche de financement, animation de la vie associative).

Au cours des dernières années, le Réseau s'est avéré un outil politique important qui a permis de faire des gains pour l'ensemble des organismes intervenant en itinérance au Québec et c'est en ce sens que se sont poursuivies les représentations politiques en 2003-2004, notamment dans le cadre d'IPAC.

Concernant l'année 2004-2005, le plan d'action prévoit de nombreuses actions politiques au fédéral, comme au provincial, visant une meilleure reconnaissance (politique et financière) des groupes en itinérance; ces actions sont déjà en marche depuis plusieurs mois. L'Assemblée générale a confirmé la nécessité de ce type de représentations, notamment pour obtenir un financement fédéral au-delà du 31 mars 2006 et pour obtenir une Politique québécoise en matière d'itinérance accompagnées d'une enveloppe budgétaire au provincial.

Collectivement, les groupes membres se sont mobilisés pour travailler sur les États généraux de l'itinérance qui auront lieu les 9 et 10 mai 2005. Cet événement qui souhaite rassembler plus de 100 personnes provenant des quatre coins du Québec et préoccupées par l'itinérance vise à doter le secteur d'une vision claire du phénomène et des pistes de solution pour l'avenir. Un comité de travail de 6 régions sur les États généraux a été formé ; la recherche de financement est d'ailleurs en cours.

La question du « Pas dans ma cour », une réalité vécue dans toutes les régions, se retrouve aussi dans le plan d'action ainsi que la judiciarisation des personnes itinérantes qui occupent l'espace public, la lutte à la pauvreté et le logement.

Enfin, au cours de cette année, nous travaillerons continuellement à vous informer, à vous mobiliser et à renforcer la concertation et les collaborations entre les régions.

Lors de l'Assemblée générale du RSIQ, un nouveau comité de coordination formé de 8 délégués régionaux a été élu. La première réunion de ce comité qui a eu lieu le 12 novembre 2004 a permis d'élire le comité exécutif du RSIQ formé du président (Pierre Maheux), du vice-président (François Roy) et du secrétaire-trésorier (Pierre Gaudreau). Ces deux comités sont chargés de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action.

Si vous n'avez pas encore reçu le rapport d'activités 2003-2004 et le plan d'action 2004-2005 et que vous désirez les obtenir, contactez notre agente de liaison, Nathalie rech, au (514) 528-6466 ou par courriel : nathalie.rech@videotron.ca

IPAC 3 : Le chèque n'est pas dans la poste !

Le fait que le gouvernement Martin ait réitéré dans son Discours du trône, le 5 octobre dernier, son intention de reconduire et bonifier IPAC peut laisser une impression de fait acquis. Il n'en est rien. Cet engagement électoral repris dans le Discours du trône est un encouragement mais concrètement, il n'y a encore rien de gagné pour la poursuite du financement fédéral en matière d'itinérance.

C'est dès le prochain budget fédéral, prévu normalement vers février 2005, qu'il faut souhaiter que se concrétise et se précise cet engagement envers la reconduction et la bonification d'IPAC. Cela permettrait que l'argent soit disponible pour assurer la continuité des services assurés grâce à IPAC 2, dont le financement se termine le 31 mars 2006, dans moins de 18 mois, ce qui viendra très vite. Cela permettrait aussi de réaliser de nouveaux projets, de concrétiser des initiatives qui avaient été refusées ou coupées dans les phases précédentes d'IPAC.

Les surplus faramineux du fédéral et l'incertitude quant à la durée de vie de ce gouvernement sont des raisons de plus pour accroître les pressions.

C'est en ce sens que nous sommes intervenus d'abord auprès du ministre Joe Fontana, ministre du Travail et du Logement (et responsable d'IPAC) à la fin du mois d'août 2004. Cette rencontre marquée par l'ouverture du ministre Fontana pour une continuité du financement nous a encouragé à poursuivre nos représentations. En septembre, Jack Layton du NPD était rencontré et en octobre, c'est Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois que nous avons interpellé pour qu'il appuie en chambre un IPAC 3. Nous prévoyons rencontrer bientôt le Parti Conservateur pour lui faire connaître IPAC qui est un programme crucial pour prévenir et soulager l'itinérance permettant une diversité d'interventions et lui demander le même appui.

De plus, plusieurs de nos membres en région se sont mobilisés en novembre pour participer à la tournée pré-budgétaire du Bloc Québécois et aller présenter dans leur comté respectif les demandes du RSIQ et les besoins de leur région relativement à IPAC 3. Le RSIQ, qui les a outillés dans cette démarche, produit également un mémoire à l'attention des députés fédéraux membres du Comité permanent des finances.

Pour le RSIQ, le gouvernement Martin devrait allouer 100 millions de plus par année à la lutte contre l'itinérance au Québec dans le cadre d'un IPAC 3.

Nous vous invitons à participer à la campagne du RSIQ. Nous vous suggérons d'écrire au ministre Joe Fontana afin qu'IPAC 3 fasse partie des choix budgétaires du gouvernement Martin. Vous êtes donc invités à faire connaître l'ampleur de vos besoins auquel un IPAC 3 permettrait de répondre (type de projets, continuité de vos services, maintien du personnel, augmentation de la capacité d'accueil, etc.), en lui écrivant à l'adresse suivante :

M. Joe Fontana, Ministre du Travail et du Logement, Place du Portage, phase 2, 165 Hôtel-de-ville, 11^e étage, Gatineau, K1O 0J2

Il peut également être utile d'écrire à votre député fédéral, de préférence à son bureau de comté (les adresses sont toutes disponibles sur le site Internet du parlement : www.parl.gc.ca) pour reprendre ces mêmes points et solliciter une rencontre pour en discuter davantage.

Nous vous invitons à nous faire parvenir une copie de vos lettres :
RSIQ, 155 Charest, #150, Québec, G1K 3G6

Le RSIQ en faveur du retrait du projet de loi 57 et d'une véritable réforme de la sécurité du revenu

En septembre 2004, le Réseau Solidarité Itinérance du Québec a déposé un mémoire à la Commission des affaires sociales du Québec. **Le RSIQ dénonce l'actuelle Loi sur le soutien du revenu qui est un facteur d'appauvrissement et d'itinérance compte tenu de l'insuffisance des prestations actuelles.** En effet, pour une personne seule qui recevait en 2004 une prestation mensuelle de 533 \$ ainsi qu'un remboursement de TVQ de 22,50 \$ et qui vivait dans un 3 ½, le revenu disponible une fois le loyer payé pour des dépenses de nourriture, santé, vêtement, transport, etc. est en moyenne de 20 \$ si la personne vit à Montréal, de 50 \$ si elle vit à Québec et 8 \$ par mois si elle vit à Gatineau.

Ce mémoire faisait également état des préoccupations suivantes :

- la Loi actuelle fait une division entre les pauvres méritants et les mauvais pauvres, niant ainsi les réalités socio-économiques actuelles auxquelles sont confrontées les personnes assistées sociales;
- le projet de Loi sur l'aide aux personnes et aux familles n'affirme pas notre responsabilité collective à l'égard des plus démunis, ni la volonté de mettre en œuvre une réelle solidarité sociale envers l'ensemble des personnes démunies;
- **le projet de loi ne garantit pas de revenu minimum décent qui permettrait de couvrir les besoins essentiels;**
- avec l'article 53, le projet de loi ré-ouvre la porte à la saisie des chèques pour non-paiement de loyer, porte qui avait été fermée quand on avait décidé de ne pas mettre en application l'article 32 de la loi actuelle;
- le projet de loi apporte davantage de discrimination avec la séparation de l'aide sociale en régimes catégoriels qui vient accentuer l'exclusion de certaines catégories et menace particulièrement les jeunes et les personnes âgées de 55 ans et plus, populations déjà vulnérables et à risque élevé d'itinérance;

À l'instar d'autres groupes comme le Front commun des personnes assistées sociales, le RSIQ s'est positionné en faveur du retrait du projet de Loi sur l'aide aux personnes et aux familles. Selon nous, une véritable réforme de la Loi sur l'aide sociale s'impose. Une réforme qui permette aux prestataires de vivre décemment, d'acquérir de l'autonomie et d'éventuellement se raccrocher au marché de l'emploi pour celles qui le peuvent. Une réforme qui amène une amélioration des conditions de vie et de véritables chances de se sortir de la pauvreté. Une réforme qui permette à l'ensemble des bénéficiaires de rester en logement ou de se sortir de la rue.

De plus, la Loi sur le soutien au revenu doit être accompagnée d'une Politique de l'habitation et de mesures favorisant le logement social et communautaire pour pouvoir garantir aux personnes assistées sociales du logement vraiment accessible;

Enfin, le RSIQ a également fait valoir qu'il est vital que les personnes sans adresse fixe puissent continuer de recevoir leurs prestations, par exemple à l'adresse d'un organisme communautaire qu'elles fréquentent sur une base régulière (ressource d'hébergement ou autre).

Le RSIQ a présenté ces positions devant la Commission parlementaire le 12 octobre dernier.

En appui au travail des groupes de pression, nous vous invitons à participer nombreux à la campagne du Collectif pour un Québec sans pauvreté pour le retrait du projet de loi 57 sur

l'aide sociale et pour une sécurité du revenu couvrant les besoins dans la dignité et les droits. Le Collectif vous invite à signer une déclaration citoyenne en appui à ses positions. Vous pouvez le faire d'ici le 30 novembre en téléchargeant le document à l'adresse suivante :

<http://www.pauvrete.qc.ca/>

Nous vous invitons également à participer à une mobilisation qui aura lieu le samedi 20 novembre 2004 à 11h30 devant le Palais des Congrès de Montréal (métro place d'Armes) à l'initiative du Réseau de vigilance.

Pour en savoir plus sur le sujet, vous pouvez consulter notre mémoire sur le site Internet du RAPSIM : www.rapsim.org et écouter ou lire notre passage en commission parlementaire sur le site de l'Assemblée nationale www.assnat.qc.ca rubrique Travaux Parlementaires (Journal des débats).

« Pas dans ma cour » à Longueuil

L'Abri de la Rive-Sud est un refuge pour hommes itinérants de 18 ans et plus, qui existe depuis déjà 5 ans à Longueuil. Pour répondre à un besoin exprimé par l'ensemble des ressources intervenant auprès des femmes à Longueuil, l'Abri de la Rive-Sud a élaboré, dans le cadre du programme IPAC, un projet de maison d'hébergement pour femmes qui comporte de 4 à 5 places en urgence. Il s'agirait de la 1ère maison pour femmes itinérantes sur la Rive-Sud. L'Abri de la Rive-Sud a trouvé une maison dont la situation géographique est idéale pour y installer une telle ressource (près du métro Longueuil), et qui par surcroît, serait vendue à l'Abri de la Rive-Sud pour 1\$.

Compte tenu que la Ville de Longueuil a instauré depuis quelques années un type de zonage « hébergement communautaire », le projet exige un changement de zonage à l'emplacement identifié. À cet effet, une demande de changement de zonage a donc été déposée et dûment payée (1 500\$) en septembre dernier, afin qu'elle soit considérée lors du CCU (comité consultatif d'urbanisme) du 5 octobre 2004. L'Abri de la Rive-Sud a appris que cette demande avait été retirée de l'ordre du jour, et ce, sans qu'on en avise la direction de l'organisme.

Deux explications viennent justifier ce retrait. Selon une responsable de l'urbanisme, le retrait de la demande se veut temporaire, afin

de rencontrer préalablement les citoyens résidant près de cette maison. L'Abri de la Rive-Sud a fait part de son scepticisme face aux résultats d'une telle démarche.

L'autre explication qui a été donnée à la direction de l'organisme provient d'un des conseillers du Cabinet du maire de l'arrondissement du Vieux-Longueuil. Selon ce dernier, le président de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, Monsieur Claude Gladu, pense que l'arrondissement du Vieux-Longueuil compte actuellement déjà trop de ressources communautaires et qu'en ce sens, la ville chercherait non seulement à faire échouer la demande de changement de zonage, mais également un autre emplacement, cette fois hors de l'arrondissement, pour y installer cette maison pour femmes.

L'opposition de la municipalité témoigne non seulement du phénomène « pas dans ma cour », mais aussi de la volonté des élus de contrôler les organismes présents sur leur territoire. Cette opposition pourrait avoir malheureusement comme conséquence l'avortement pur et simple du projet compte tenu que sa viabilité doit en être assurée au 31 mars 2006 selon la date buttoir fixée par le programme IPAC. Histoire à suivre...

Pierre Lord, directeur de l'Abri de la Rive-Sud (450)646-7809

Nuit des sans-abri : 15ÈME ANNÉE, 16 VILLES

Cette année, 16 villes ont organisées la vigile de la Nuit des sans-abri sous le thème « Quête d'espace : rêver mieux » : Montréal, Québec, Trois-Rivières, Drummondville, Amos, Gatineau, Joliette, Laval, Longueuil, Sherbrooke, St-Hyacinthe, Rimouski, Victoriaville, Terrebonne, St-Jean-Chrysostome et Granby. Cette année, la Nuit se tenait deux semaines plus tôt qu'à l'habitude, soit le 22 octobre, avec une température plus clémente. Traditionnellement organisée par des Auberges du cœur, la Nuit voit de plus en plus des collaborations autour de ces maisons avec d'autres groupes oeuvrant en itinérance. C'était le cas à Québec où le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIQ) avait la responsabilité de la Nuit aidé par plus de 15 organismes membres.

À Drummondville, 1500 personnes ont participé; à Terrebonne, 800; à Joliette, 400; à Longueuil, 300; à Sherbrooke 250; à Québec, 2000. D'ampleur différente selon la ville, la Nuit se déroulait autour de quelques éléments communs. Les gens se sont regroupés autour du brasero pour se réchauffer. La corde à linge, autre élément symbolique, sert à recueillir des vêtements. Plusieurs villes ont décidé cette année de faire l'événement en toute simplicité. Pas de gros spectacle, un brasero, une corde à linge et des gens qui passent la nuit dehors. D'autres ont fait appel à plusieurs artistes pour animer la Nuit ainsi qu'à des personnes qui ont témoigné de la réalité de l'itinérance.

Il est de tradition que la vigile se tienne de 18h jusqu'au lendemain 6h. Cette année, la Nuit des sans-abri fêtait son 15^e anniversaire. Pour l'occasion, à 20h, dans toutes les villes, une chandelle a été allumée en signe de solidarité. La Nuit des sans-abri s'est dotée d'une image de plus, un lien, un sentiment d'appartenance supplémentaire. À Québec, on avait imaginé une effigie composée d'un petit bout de couverture roulé et maintenu par un bout de ficelle. Cet emblème de la Nuit a fait fureur et a solidifié les liens entre les villes, les organisateurs et les participants qui l'ont épinglé sur leurs manteaux d'hiver.

Autre nouveauté, cette année, le forum de la Nuit qui s'est déroulé pour la 1^e fois sous une forme virtuelle. À travers le site Internet national de la Nuit des sans-abri, les participants pouvaient laisser leur commentaires, voter pour les prix pompons, porter leurs revendications et échanger avec les participants des autres villes. Dans plusieurs villes, les organisateurs donnaient accès à un ordinateur et une connexion Internet sur le site de la nuit. Malheureusement quelques problèmes techniques ont surgi.

Cette année, le prix pompon d'or a été décerné à l'Ensoleilvent de Drummondville pour son implication au niveau communautaire et sa volonté à apporter des changements. Le prix pompon minute, pour une deuxième année consécutive va au Premier Ministre Charest pour l'inciter à en faire un peu plus.

Les journaux, télés et radios ont couvert l'événement. La couverture s'est étendue sur toute la semaine, à différents niveaux. Tantôt les journaux, tantôt les radios et tantôt les télés. LCN a diffusé des reportages toute la fin de semaine qui a suivi la Nuit entremêlés de témoignages de gens de la rue.

Au niveau national, cette année, les liens se sont resserrés, les échanges sont plus faciles. Les idées sont mises en commun et les décisions prises démocratiquement. L'apport de l'effigie a eu pour effet de tisser des liens solides d'appartenance, toutes les villes ou à peu près l'ont adoptée. Une belle expérience encore cette année et le comité national va dès décembre entreprendre les démarches pour l'organisation de la 16^e édition en 2005.

Bernard Hélié, RAIQ (418) 522-6184

Depuis plusieurs années, la concertation dans Lanaudière s'organise autour de la TAPIL

La mission de la Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière (TAPIL) est de rassembler les acteurs concernés par le phénomène de l'itinérance dans Lanaudière dans une perspective de prévention et d'action afin de s'assurer que les personnes touchées par cette réalité soient écoutées et qu'elles reçoivent les services auxquels elles ont droit.

Pour ce faire, la TAPIL est un rassemblement intersectoriel d'une quarantaine d'acteurs (communautaire, santé, municipal...) en vue de cerner le phénomène de l'itinérance et de développer des actions concrètes pour prévenir et diminuer l'itinérance. Analyse, échange, concertation, collaboration autour de projets communs, ressourcement, formation, mobilisation, revendication, et défense de droits sont les objectifs de cette table.

Au cours des dernières années, la TAPIL a entre autres mené une campagne de sensibilisation autour des particularités de l'itinérance dans les six MRC qui composent la région de Lanaudière, et a réalisé une étude sur des parcours de personnes itinérantes.

Pour information, contactez : question@itinerancelanaudiere.info

PRENDRE LE TEMPS, UNE EXPOSITION ITINÉRANTE QUI A TROUVÉ LOGIS...

C'est dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur l'intolérance dans nos communautés, face aux jeunes en général et aux jeunes de la rue en particulier qu'a été produit l'exposition itinérante *Prendre le temps*.

La série de photos qui la compose ont été prises par un photographe Drummondvillois qui, d'année en année, a prêté son œil et l'objectif de sa caméra pour porter sur pellicule son geste solidaire du désir de mieux comprendre de mieux connaître, de naître avec...



Souvent confrontés à l'exclusion sociale, les jeunes de la rue n'ont souvent d'autres choix que de s'exclure eux-mêmes, victimes de diverses pressions, dont la répression publique n'est pas la moindre.

Animé par les jeunes eux-mêmes, cette exposition a été présentée dans cinq églises de la région de Drummondville au cours des années 2000 et 2001 ainsi qu'à la Galerie d'art l'Union-vie du Centre culturel de Drummondville. Elle a par la suite voyagé à Trois-Rivières, Québec et Montréal.

Au chaud dans les locaux de la Piaule cette exposition pourrait reprendre la rue.

Pour information : Jean-Marie Richard, Refuge La Piaule du Centre du Québec (819) 474-2484

Plus de 600 logements pour SDF à Montréal

Il y a 3 ans, la Ville de Montréal se donnait un objectif d'ajouter 5 000 unités de logements sociaux à son parc de logements. Malgré toutes sortes de difficultés, plus de la moitié de ces logements sont déjà occupés ou en chantier et un total de 5 240 logements devraient être livrés d'ici la fin 2005, sous la forme de coop ou d'OSBL d'habitation.

Dans ses objectifs, la Ville visait la réalisation de 500 logements sociaux pour des personnes itinérantes ou à risque de le devenir. L'objectif sera dépassé, 638 unités étant engagées dans le cadre du volet 3 du programme AccèsLogis. Ces projets se réalisent tant par des organismes intervenant en aval de l'itinérance, comme la Maison du Père, que d'autres intervenant en amont, comme l'Avenue, une Auberge du cœur d'Hochelaga.

L'ajout de l'ensemble de ces unités, dont celles pour personnes itinérantes, n'aura pas réglé la crise du logement, pas plus que la pénurie de logements. Mais il apporte pour les milliers de personnes qui en bénéficient une solution permanente à leur problème de logement, en fournissant un logement de qualité à 25 % de leur revenu. La Ville et surtout les organismes promoteurs peuvent être fiers de leur réalisation. Il faut continuer; plus de 49 000 ménages locataires montréalais consacrent plus de 80 % de leur revenu pour se loger, se retrouvant au seuil de l'itinérance.

Alors que le gouvernement du Québec s'apprête à revoir ses interventions en habitation, il est crucial que la Ville de Montréal se fasse le porte-parole des besoins des milliers de personnes qui attendent encore un logement social en demandant à Québec et Ottawa d'accroître leur investissement en logement social. À moins d'un an des élections municipales, il est déjà assuré que cela en sera un enjeu majeur.

L'itinérance à Rimouski



Le 20 avril 1987, Le Répit du Passant ouvrait ses portes à Rimouski. Sa mission : héberger les sans-abri, itinérants et toute personne en difficulté peu importe la problématique vécue. L'itinérance existe aussi dans cette région, le Bas Saint-Laurent. Les demandes sont certes moins abondantes que dans les grandes villes. Cependant les besoins se ressemblent, manger, dormir, se sentir en sécurité, développer ses compétences, retourner aux études, se trouver un emploi, faire du bénévolat, travailler au niveau de ses valeurs et ses comportements, etc.

L'objectif du Répit est de favoriser l'autonomie, la prise en charge, le sens des responsabilités et de faire prendre conscience des conséquences de ses actes.

L'hébergement est offert aux hommes seulement et varie de 0 à 30 jours. Si la personne démontre une motivation de réinsertion, il est possible d'adhérer à un plan d'action et son séjour sera alors de 0 à 6 mois.

Le Répit du Passant offre aussi un repas populaire (souper 2.00\$/repas) chaque jour pour les personnes à faible revenu ou en difficulté financière. De 16h à 22h, les clients et les résidents peuvent participer à l'animation en soirée où se déroulent plusieurs activités dans le but de briser l'isolement. Pour les repas et l'animation en soirée la clientèle est mixte.

Pour plus d'information : Marguerite Pelletier,
Le Répit du Passant (418) 722-6559

Le support communautaire en logement social : un espoir d'insertion dans la communauté pour les personnes itinérantes.

La première idée que l'on se fait d'une personne itinérante est sans doute celle d'une personne sans domicile. Cette réalité est la plus frappante de la vie quotidienne de cette population, mais l'itinérance est un phénomène beaucoup plus complexe que le simple fait de ne pas avoir de toit. L'absence de ressources financières suffisantes, accompagnée de problématiques personnelles et multiples, favorise une expérience d'instabilité résidentielle qui devient difficile à surmonter pour ces personnes. Plusieurs d'entre elles auront besoin d'aide et de soutien en vue d'arriver à une stabilisation en logement et de manière ultime, à une réinsertion dans la communauté. Pour arriver à ces résultats, le support communautaire en logement est un modèle efficace.

Ce modèle d'intervention a une histoire, des pratiques et il existe autant de façons de faire et de combinaisons de services qu'il existe de ressources disponibles. Des services d'accompagnement, une présence rassurante et de l'écoute, de la référence, du soutien individuel et collectif, des ateliers de formation, des activités socioculturelles et récréatives, des activités de cuisine collective, des groupes d'achats, des soupers communautaires peuvent être offerts aux locataires. Le support communautaire en logement permet chez les bénéficiaires : la stabilité résidentielle, l'amélioration de la qualité de vie, l'amélioration de l'estime de soi, le développement d'un réseau social, de prévenir les situations de crise, l'insertion sociale de l'individu.

Actuellement, l'ensemble des unités construites pour les personnes seules et itinérantes ou à risque de le devenir ne s'accompagne à peu près pas de financement en matière de support communautaire. Une seule enveloppe de 300 000 \$ est disponible à Montréal pour le financement du support communautaire. C'est une avancée, mais cela ne couvre que 223 des 638 unités de logement prévues par le volet 3 d'AccèsLogis pour les personnes sans-abri. L'absence d'un financement adéquat pour le support communautaire se traduit par de grandes difficultés à accueillir et supporter les locataires. L'urgence de l'investissement gouvernemental dans le support communautaire est bien réelle, bien qu'il y a des années que les OSBL donnent à la population les services et le support dont elle avait besoin, et ce, malgré l'absence du soutien financier du gouvernement.

Dans son Plan d'action en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, le gouvernement Charest avait fait une première en reconnaissant, politiquement, le support communautaire en logement. Depuis près d'un an, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a joint sa voix aux revendications de financement qui datent de plus d'une vingtaine d'années et travaille à faire reconnaître, au plan financier, ces services de support communautaire. La demande globale se chiffre à 10 millions \$ pour l'ensemble du Québec et vise les unités déjà existantes comme celles à venir.

Depuis les dernières semaines, le RAPSIM, en partenariat avec la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), a entamé une campagne de lettres en faveur d'une enveloppe dédiée au support communautaire en logement. Si vous souhaitez appuyer cette campagne, vous pouvez contacter Nathalie Nadon au RAPSIM au (514) 879-1949 ou vous pouvez télécharger le tout via notre site Web au www.rapsim.org

Pour plus d'information : Nathalie Nadon, organisatrice communautaire, dossier logement pour le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) au (514) 879-1949